

PLAN DE PROTECTION SOUS COVID-19 : MESURES PRISES PAR LA LOTERIE ROMANDE DANS LES POINTS DE VENTE

Version du 22 juin 2020

INTRODUCTION

La Loterie Romande a pris des mesures importantes pour protéger la santé de ses collaborateurs et de la communauté avec laquelle elle interagit, conformément aux recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Elle adapte ses activités en suivant strictement les ordonnances fédérales et décisions cantonales. Dans ce contexte, le plan de protection ci-après décrit toutes les mesures prises par la Loterie Romande pour préserver la santé de ses dépositaires et des joueurs.

BUT DES MESURES

Ces mesures ont pour objectif, d'une part, de protéger le gérant et/ou le personnel travaillant dans les points de vente ouverts d'une infection au nouveau coronavirus ; et d'autre part, les joueurs. La Loterie Romande attache une grande importance à ce que les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique en matière d'hygiène et de distanciation sociale soient respectées dans les points de vente qui proposent ses jeux.

BASES LÉGALES

Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière (RS 818.101.26), loi sur le travail (RS 822.11) et ses ordonnances.

RÈGLES DE BASE

Ce plan de protection vise à assurer le respect des directives ci-dessous. Le responsable de l'établissement (gérant) ainsi que les conseillers de vente de la Loterie Romande sont chargés de mettre en œuvre ces mesures s'agissant des jeux de la Loterie Romande :

1. Toutes les personnes dans l'établissement se nettoient régulièrement les mains.
2. Le personnel et les joueurs gardent une distance minimum de 1,5 mètre entre eux. Dans le cadre des tâches pour lesquelles la distance doit être de moins de 1,5 mètre, les personnes doivent être exposées le moins possible pendant le travail en réduisant la durée du contact et/ou en prenant des mesures de protection appropriées.
3. Les surfaces et les objets sont nettoyés à un rythme régulier et de manière adéquate après leur utilisation, en particulier si plusieurs personnes entrent en contact avec elles.
4. Les personnes vulnérables bénéficient d'une protection adéquate.
5. Les personnes malades sont renvoyées chez elles et suivent les consignes d'(auto-)isolement de l'OFSP.
6. Les aspects spécifiques du travail et des situations professionnelles sont pris en compte afin d'assurer la protection.
7. Le personnel et les clients sont informés sur les prescriptions et les mesures prises.

1. HYGIÈNE DES MAINS

Les joueurs se lavent les mains avant d'utiliser les distributeurs et bornes de la Loterie Romande.

Points de vente kiosques, stations-service, alimentation, etc.

La Loterie Romande a demandé aux employés des points de vente de respecter les recommandations de l'OFSP dans un courrier, à savoir : se laver régulièrement les mains et respecter les distances sociales. Les conseillers de vente rappellent régulièrement l'importance de l'application de ces recommandations.

Points de vente Loto Express et PMU

La Loterie Romande a demandé aux employés des points de vente de respecter les recommandations de l'OFSP dans un courrier, à savoir : se laver régulièrement les mains et respecter les distances sociales. Les conseillers de vente rappellent régulièrement l'importance de l'application de ces recommandations.

Points de vente avec des distributeurs de Loterie électronique

Une bouteille de gel hydro-alcoolique est placée à proximité des distributeurs de Loterie électronique. Il est demandé aux joueurs de se laver les mains avant de débuter leur session de jeu et, le cas échéant, avant la création de leur carte joueur à l'aide du lecteur d'empreinte.

Points de vente avec des bornes PMU

Une bouteille de gel hydro-alcoolique est placée à proximité des bornes PMU. Il est demandé aux joueurs de se laver les mains avant d'utiliser la borne.

Points de vente avec des distributeurs ITVM, Distribolo et/ou Distriquattro

L'utilisation des distributeurs ne nécessite qu'un faible nombre de contacts. En outre, les distributeurs sont régulièrement désinfectés, comme décrit ci-dessous. De ce fait, il n'est pas demandé au joueur de se laver les mains avant l'utilisation. Le fait que le joueur se soit lavé les mains à l'entrée du point de vente est jugé suffisant.

Points de vente Loterie Romande dans les centres commerciaux

Le vendeur se lave régulièrement les mains à l'aide d'un gel hydro-alcoolique, notamment lors de son arrivée sur son lieu de travail, avant et après ses pauses.

Une bouteille de gel hydro-alcoolique est mise à disposition des joueurs sur le stand. Il est demandé aux joueurs de se laver les mains avant leur achat.

Tous les objets inutiles qui pourraient être touchés par les clients sont retirés, comme par exemple les grattoirs et stylo.

2. GARDER SES DISTANCES

Points de vente kiosques, stations-service, alimentation, etc.

La Loterie Romande a demandé aux employés des points de vente de respecter les recommandations de l'OFSP dans un courrier, à savoir : se laver régulièrement les mains et respecter les distances sociales. Les conseillers de vente rappellent régulièrement l'importance de l'application de ces recommandations.

Points de vente Loto Express et PMU

La Loterie Romande a demandé aux employés des points de vente de respecter les recommandations de l'OFSP dans un courrier, à savoir : se laver régulièrement les mains et respecter les distances sociales. Les conseillers de vente rappellent régulièrement l'importance de l'application de ces recommandations.

Points de vente avec des distributeurs de Loterie électronique

Dans chaque point de vente qui propose la Loterie électronique, un plexiglas de séparation est installé entre les deux distributeurs (180x100cm), afin de maintenir les distances entre deux joueurs qui joueraient simultanément sur les deux distributeurs.

Une distance minimum de 1,5 mètre entre le joueur et les autres clients doit être respectée.

L'utilisation des distributeurs de Loterie électronique n'implique pas de contacts physiques entre des personnes.

Points de vente avec des bornes PMU

Dans les points de vente qui proposent plusieurs bornes PMU, un plexiglas de séparation est installé entre les bornes (180x100cm), afin de maintenir les distances entre deux joueurs qui joueraient simultanément.

Une distance minimum de 1,5 mètre entre le joueur et les autres clients doit être respectée.

L'utilisation des bornes PMU n'implique pas de contacts physiques entre des personnes.

Points de vente avec des distributeurs ITVM, Distribolo et/ou Distriquattro

L'utilisation des distributeurs de billets à gratter Distriquattro, Distribolo et ITVM n'implique pas de contacts physiques entre des personnes.

Points de vente Loterie Romande dans les centres commerciaux

Dans tous les points de vente Loterie Romande situés dans les centres commerciaux, un plexiglas (80x65cm) de séparation se trouve sur le stand de vente, afin de maintenir les distances entre le vendeur et le joueur.

En principe, les vendeurs portent un masque et des gants lorsqu'ils ont des contacts avec des clients, sauf indication contraire du centre commercial dans lequel ils travaillent.

Les joueurs ne sont plus autorisés à gratter leur(s) billet(s) sur le stand.

3. NETTOYAGE

Points de vente kiosques, stations-service, alimentation, etc.

Les conseillers des ventes de la Loterie Romande demandent aux employés des points de vente de respecter les recommandations de l'OFSP et de nettoyer régulièrement les objets touchés par les clients, tels que les présentoirs et le comptoir.

Points de vente Loto Express et PMU

Les conseillers des ventes de la Loterie Romande demandent aux employés des points de vente de respecter les recommandations de l'OFSP et de nettoyer régulièrement les objets touchés par les clients, tels que les présentoirs et les stylos.

Points de vente avec des distributeurs de Loterie électronique

Le personnel du point de vente est chargé de nettoyer fréquemment mais au minimum toutes les heures les distributeurs de Loterie électronique avec un spray désinfectant fourni par la Loterie Romande. Les zones des distributeurs qui doivent être nettoyées avec attention sont l'écran tactile, le lecteur d'empreintes, la zone d'insertion des pièces ainsi que les zones supérieures du distributeur où le joueur peut prendre appui.

Le personnel du point de vente est également chargé de nettoyer le lecteur d'empreintes qui sert à la création des cartes d'accès pour la Loterie électronique avant et après chaque utilisation.

Points de vente avec des bornes PMU

Le personnel du point de vente est chargé de nettoyer fréquemment mais au minimum toutes les heures les bornes PMU avec un spray désinfectant fourni par la Loterie Romande. Les zones des bornes qui doivent être nettoyées avec attention sont l'écran tactile, les zones d'insertion ainsi que les zones supérieures du distributeur où le joueur peut prendre appui.

Points de vente avec des distributeurs ITVM, Distribolo et/ou Distriquattro

Le personnel du point de vente est chargé de nettoyer fréquemment mais au minimum toutes les 3 heures les distributeurs Distriquattro, Distribolo et ITVM avec un spray désinfectant fourni par la Loterie Romande.

- Distriquattro : la zone d'insertion des pièces et les touches de sélection des billets doivent être nettoyées avec attention.
- Distribolo : la zone d'insertion des pièces et l'endroit où le joueur retire le billet à gratter doivent être nettoyés avec attention.
- ITVM : la zone d'insertion des pièces et les touches de sélection des billets doivent être nettoyées avec attention.

Points de vente Loterie Romande dans les centres commerciaux

Le vendeur est chargé de nettoyer toutes les 3 heures son stand avec un spray désinfectant fourni par la Loterie Romande. Le présentoir de billets à gratter et le plexiglas de séparation doivent être nettoyés avec attention.

Le vendeur ne partage pas son stand avec une autre personne. Il est la seule personne habilitée à toucher le matériel à disposition avant la vente.

4. PERSONNES VULNÉRABLES

Points de vente Loterie Romande dans les centres commerciaux

La Loterie Romande protège ses employés vulnérables. Chaque employé de la Loterie Romande est tenu d'informer le département des Ressources humaines s'il fait partie des catégories de personnes vulnérables. Cette mesure s'applique aux vendeurs Loterie Romande dans les stands situés dans les centres commerciaux, lesquels sont directement employés par la Loterie Romande.

Si un vendeur de la Loterie Romande est une personne vulnérable, son travail est adapté pour lui permettre de travailler à domicile.

Tous les autres types de points de vente sont des partenaires commerciaux de la Loterie Romande. L'application des mesures de protection vis-à-vis des personnes vulnérables n'est donc pas de son ressort mais de celui du gérant/responsable de l'établissement.

5. PERSONNES ATTEINTES DU COVID-19 AU POSTE DE TRAVAIL

La Loterie Romande n'autorise pas ses employés à travailler s'ils sont malades. Elle leur demande de rester à leur domicile et d'appliquer les mesures d'(auto-)isolement de l'OFSP. Cette mesure s'applique aux vendeurs Loterie Romande situés dans les centres commerciaux, qui sont directement employés par la Loterie Romande.

Tous les autres types points de vente sont uniquement des partenaires commerciaux de la Loterie Romande qui ne peut par conséquent pas leur imposer cette mesure.

6. SITUATIONS DE TRAVAIL PARTICULIÈRES

Les employés de la Loterie Romande travaillant sur les points de vente situés dans les centres commerciaux reçoivent du matériel de protection personnelle (masques et gants). Ils sont formés à leur utilisation.

Les conseillers de vente et les techniciens qui sont amenés à effectuer des interventions dans les points de vente sont également équipés de gants et de masques et ont pour consigne de se laver régulièrement les mains.

7. INFORMATION

Information aux points de vente

La Loterie Romande informe le personnel des points de vente sur les mesures de protection spécifiques à la vente de ses produits, en particulier sur les fréquences de nettoyage des bornes et distributeurs. Elle les informe également sur le matériel à disposition et les procédures de commande et de réapprovisionnement. A cette fin, chaque dépositaire reçoit, par le biais de son conseiller de vente, un guide décrivant les mesures propres à son type de point de vente.

Les gérants des points de vente signent une attestation par laquelle ils s'engagent à respecter les mesures prévues par la Loterie Romande.

Informations aux joueurs

Les joueurs sont informés des mesures de protection spécifiques prises par la Loterie Romande (nettoyage des distributeurs et bornes, lavage des mains) et des recommandations de l'OFSP au moyen d'affichettes disposées à proximité des jeux dans les points de vente.

Points de vente kiosques, stations-service, alimentation, etc.

Les conseillers de vente de la Loterie Romande demandent aux employés des points de vente de respecter les recommandations de l'OFSP et d'informer leurs clients sur les mesures de protection. Les recommandations de l'OFSP sont également diffusées sur les écrans CDU dans les points de vente.

Points de vente Loto Express et PMU

Les conseillers de vente de la Loterie Romande demandent aux employés des points de vente de respecter les recommandations de l'OFSP et d'informer leurs clients sur les mesures de protection. Les recommandations de l'OFSP sont également diffusées sur les écrans CDU dans les points de vente.

Points de vente avec des distributeurs de Loterie électronique

Une affiche de la Loterie Romande est disposée des deux côtés du plexiglas séparant les distributeurs de Loterie électronique. Elle prescrit aux joueurs de se désinfecter régulièrement les mains et les informe des mesures prises pour nettoyer les distributeurs. L'affiche de recommandations de l'OFSP est également disposée des deux côtés du plexiglas.

Points de vente avec des bornes PMU et des distributeurs ITVM, Distribolo et/ou Distriquattro

Une affiche de la Loterie Romande est disposée à proximité des bornes PMU et des distributeurs ITVM, Distribolo ou Distriquattro. La Loterie Romande prescrit aux joueurs de se désinfecter régulièrement les mains et les informe des mesures prises pour nettoyer les distributeurs. L'affiche de recommandations de l'OFSP est également disposée à proximité des bornes PMU et des distributeurs ITVM, Distribolo et Distriquattro.

Points de vente Loterie Romande dans les centres commerciaux

L'affiche des recommandations de l'OFSP est disposée sur le plexiglas de protection situé sur le stand du vendeur.

8. GESTION

La Loterie Romande distribue régulièrement à ses points de vente des produits de nettoyage par le biais de ses conseillers de vente et de ses techniciens. Elle effectue un suivi et un renouvellement des stocks afin d'en garantir la disponibilité.

Points de vente kiosques, stations-service, alimentation, etc.

Aucun matériel n'est distribué à ce type de points de vente.

Points de vente Loto Express et PMU

Aucun matériel n'est distribué aux points de vente Loto Express et PMU.

Points de vente Loterie électronique

Les points de vente Loterie électronique reçoivent tous les 20 jours ouvrables, par le biais de leur conseiller de vente ou technicien, le matériel suivant :

- 2 sprays désinfectant de 500 ml
- 2 chiffons de nettoyage

- 3 bouteilles de 500 ml de gel hydroalcoolique destinées aux joueurs

Points de vente bornes PMU

Les points de vente bornes PMU reçoivent tous les 20 jours ouvrables, par le biais de leur conseiller de vente ou technicien, le matériel suivant :

- 2 sprays désinfectant de 500 ml
- 2 chiffons de nettoyage
- 2 bouteilles de 500 ml de gel hydroalcoolique destinées aux joueurs

Points de vente ITVM, Distriquattro et Distribolo

Les points de vente Distriquattro/Distribolo reçoivent tous les 30 jours ouvrables, par le biais de leur conseiller de vente ou technicien, le matériel suivant :

- 1 spray désinfectant de 500 ml
- 2 chiffons de nettoyage

Les points de vente ITVM reçoivent tous les 20 jours ouvrables, par le biais de leur conseiller de vente ou technicien, le matériel suivant :

- 2 sprays désinfectant de 500 ml
- 2 chiffons de nettoyage

Points de vente Loterie Romande dans les centres commerciaux

Les vendeurs des stands Loterie Romande dans les centres commerciaux reçoivent tous les 15 jours ouvrables, par le biais de leur responsable, le matériel suivant :

- 1 spray désinfectant de 500 ml
- 1 chiffon de nettoyage
- 3 bouteilles de 500 ml de gel hydro-alcoolique destinées aux joueurs
- 4 bouteilles de 100 ml de gel hydro-alcoolique destinées aux vendeurs
- 50 paires de gants
- 50 masques

CONCLUSION

Le présent document a été transmis et expliqué à toutes les personnes concernées.